



Quel recours envers un vendeur de voiture,

Par **emcovx**, le **21/11/2010** à **17:11**

Bonjour,

Je vous presente mon cas, j'ai acheté au mois de Mai de cette année un véhicule en plaque anglaise qui était lors de l'achat, en cours d'immatriculation française!

Après avoir versé un acompte de 15 000€!(sur 20 000€) la date de livraison est sans cesse repousser, le vendeur pretextant des soucis administratifs et ensuite personnels.....

Je voudrais savoir à ce jour quels sont mes recours?

Faire un constat d'huissier ou contacter directement un avocat pour lancé une procédure.

Je ne sais pas si je suis sur le bon site mais tout les conseils sont bon à prendre, en vous remerciant par avance.

Merci

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **19:09**

Vous avez quoi comme document ? Un contrat d'achat ?

Par **emcovx**, le **21/11/2010** à **19:20**

Bonsoir,

Merci pour votre intérêt, je dispose d'un bon de commande sur lequel sont stipulé les conditions de vente ainsi que la date de livraison.

Par **mimi493**, le **21/11/2010** à **19:23**

Vous voulez quoi ? annuler la vente ou avoir le véhicule ?

Par **emcovx**, le **21/11/2010** à **19:27**

Avoir le véhicule si est possible, mais je doute l'obtenir aujourd'hui car ce garage n'arrive pas à l'immatriculé en CG française, donc je souhaite résilié la vente et récupérer les sommes versées ainsi qu'un eventuel dédommagement vu que j'ai du souscrire un emprunt pour le financement.